

SOS-Rivières & Environnement

32, rue Tour Ronde - 17400 Saint-Jean d'Angély

le 6 juin 2008

Bernard Sabourault
président

à

Monsieur le Préfet de Charente Maritime
38 rue Réaumur
17017 LA ROCHELLE CEDEX

**Objet: Déposition d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers
contre l'arrêté N° 08-09 DISE/DDAF du 19 mars 2008**

Monsieur le Préfet,

Vous avez autorisé la construction d'une retenue de substitution sur la commune de Siecq.

Nous souhaitons vous informer, ainsi que les autres financeurs de ce projet, que nous avons déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers contre votre arrêté autorisant cette construction.

Les motifs de ce recours sont nombreux tant sur la légalité externe qu'interne: irrégularités de l'enquête publique, étude d'impact très insuffisante, erreurs d'appréciation sur le niveau de la nappe autorisant le pompage...

Ce projet concerne trois agriculteurs, dont un est très proche de la retraite, donc en réalité deux agriculteurs et principalement un qui va "doubler" ses volumes à la retraite de son père. Cela fait une grosse enveloppe financière pour très peu de bénéficiaires, et sans bénéfice réel pour l'environnement.

Nous espérons donc que les fonds publics ne seront pas engagés avant la réponse du Tribunal Administratif de Poitiers.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Bernard Sabourault
président

Copie:
-DDAF
-Agence de l'eau Adour Garonne
-Conseil Général de Charente Maritime
-A.S.I.R.M.S.
-Conseil Régional de Poitou-Charentes
-Presse départementale



Association Loi 1901 pour la protection de l'eau et de l'environnement - affiliée à France Nature Environnement

32, rue Tour Ronde - 17400 Saint-Jean d'Angély - tél : 05 46 32 50 15
courriel: bernard.sabourault@wanadoo.fr